

# Aide-mémoire

## Bureau des délégués DU 28 NOVEMBRE 2023

### 1. ASSURANCES – CAMPAGNE DE MISE À JOUR

- L'APL procède actuellement à la campagne de mise à jour des assurances. **Toutes les modalités ont été acheminées via les Communiqués APL ([Campagne de mise à jour – Régime complémentaire d'assurance](#) et [Régime d'assurance de la CSQ « Alter EGO »](#)) dans les écoles et les centres dans la semaine du 27 novembre 2023.**
- **Objectif visé pour la campagne de mise à jour :** du 28 novembre 2023 au 8 décembre 2023
  - **S'adresse** à toutes les personnes détenant un contrat à temps plein ou à temps partiel **désirant apporter des modifications** à leurs protections. Ces derniers **DEVONT COMPLÉTER** un formulaire de mise à jour. (La procédure se fait en ligne, voir le communiqué)
- Récupération des attestations non-remises.  
  
Le courrier APL passera le **5 décembre** pour récupérer les attestations non-remises.
  - Veuillez SVP insérer ces attestations dans l'enveloppe de L'APL identifiée à votre école ou votre centre et la déposer au secrétariat **avant le 5 décembre**)
- Voir la feuille de consignes « Suivi des attestations d'assurance » dans votre enveloppe.**
- Inviter les collègues enseignants à visionner les [4 capsules vidéo](#) « Les bonnes pratiques pour économiser en assurance collective ».

### 2. NÉGO 2023

- La dernière séquence de grève a été annoncée. Elle aura lieu du 8 au 14 décembre 2023. Il n'y aura pas de GGI avant la période des Fêtes.
- Mobilisation :** De l'information sur l'organisation des 5 journées de grève seront acheminées ultérieurement. Soyez à l'affût et vérifiez vos courriels !

### 3. PROJET POUR CONTRER LES EFFETS DE LA RARETÉ DU PERSONNEL ENSEIGNANT

- Une **nouvelle mouture bonifiée** du « [Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant](#) » a été élaboré par le CSS et L'APL. Nous vous invitons à en discuter avec vos **collègues** et les membres de votre **CPE**.
  - Il est maintenant possible d'offrir du support ou d'en recevoir **en dehors des périodes** de « Cours et leçons / Formation et éveil ».
  - La **rémunération** est aussi améliorée : 1/1000 du traitement annuel + 20 % pour le temps effectué en sus de sa tâche.

### 4. INFORMATIONS

- Organisation de la libération des enseignantes et des enseignants du préscolaire-primaire d'une partie de la surveillance en rotation (tâche éducative)**
  - Les modalités entendues entre le CSS et L'APL sont inchangées (même document que celui remis en août).
  - Toutefois, l'annexe 47 (Mesure 15171) a été mise à jour pour l'année scolaire 2023-2024. [Voir le document](#).
- Prochain Bureau des délégués et Assemblée générale du 20 décembre 2023**
  - Le Bureau des délégués et l'Assemblée générale de décembre auront lieu en présence le 20 décembre 2023.  
→ Centre municipal de Saint-Constant : 330 rue Wilfrid-Lamarche à Saint-Constant.
  - Un repas étant offert, l'inscription est requise. Un [FORMS](#) a été préparé à cet effet et est disponible via le site de L'APL [Menu en-tête « [Inscriptions](#) »]
- Prochaines sessions et rencontres offertes par L'APL : Invitations à venir et inscriptions requises; restez à l'affût !**
  - Nouveaux enseignants temps plein – 16h45 – 24 janvier 2024
  - Enseignants temps partiel – aspirant à la liste ou nouvellement sur la liste – 16h45 – 13 février 2024
- [Instruction annuelle](#) et [Régime pédagogique](#)
  - Vous pouvez consulter la mise à jour de ces documents; ils sont enfin disponibles.

# Merci à toutes et à tous!